

Toute absence à un examen mi-session ou final dans un cours ADM pour une des raisons citées ci-dessous doit être justifiée par la soumission de ce formulaire dûment complété.

Si votre examen mi-session a lieu avant le 9 oct. 2021, votre examen différé aura lieu pendant la semaine de lecture de l'automne (24 - 30 oct. 2021). Les étudiants doivent s'assurer d'être libres à cette date pour faire leur(s) examen(s).

Si votre examen mi-session a lieu le 10 oct. 2021 ou après, votre examen différé aura lieu pendant la fin de semaine le 20 au 21 nov. 2021. Les étudiants doivent s'assurer d'être libres à cette date pour faire leur(s) examen(s).

Les examens finaux différés du trimestre d'automne 2021 auront lieu pendant la semaine de lecture de l'hiver (20-26 fév. 2022). Les étudiants doivent s'assurer d'être libres à cette date pour faire leur(s) examen(s).

A. Données de l'étudiant

Prénom et nom de famille	Numéro étudiant	Programme d'études

B. Renseignements sur l'examen que vous avez manqué

Cote de cours et section	Professeur(e)	Date de l'examen de mi-session	Date de l'examen final	Trimestre
ADM				
ADM				
ADM				

C. J'écris mes examens avec le SASS - Accommodements scolaires :
☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez identifier vos accommodements requis:

D. Justifications de la demande (cochez la raison) :

Maladie (veuillez soit soumettre le certificat médical original du Service de santé de l'Université d'Ottawa ou le Certificat médical original du Centre des services aux étudiants de Telfer – voir Annexe 1).

Décès d'un membre de la famille (veuillez préciser le lien de parenté et soumettre le certificat de décès) :

Conflit d'horaire (deux examens en même temps ou trois examens de trois heures dans la même journée).

Veuillez préciser :

Cote de cours	Date	Heure
Cote de cours	Date	Heure

Autre (veuillez justifier votre demande en soumettant des documents officiels appropriés):

IMPORTANT : Veuillez soumettre les documents appropriés (certificat médical, certificat de décès, etc.) **dans les cinq jours ouvrables** qui suivent la date de l'examen.

Je confirme que j'ai lu et que je comprends les instructions et les exigences énoncées dans le présent formulaire et que tous les renseignements et documents fournis avec ma demande d'examen différé sont exacts et véridiques. De plus, j'autorise l'École de gestion Telfer à communiquer avec les personnes qui ont fourni les documents joints à cette demande, y compris, mais sans s'y limiter, les documents médicaux, dans le but d'en vérifier l'authenticité.

Signature de l'étudiant(e) :

Date :

Les étudiants doivent être en mesure de se présenter à chaque séance d'un cours et doivent être disponibles pendant la période d'examens. Les [dates importantes et échéances](#) sont publiées sur la page *Dates importantes et échéances scolaires* du site Web de l'Université d'Ottawa et les étudiants peuvent en prendre connaissance bien avant la période d'inscription. Parfois, un étudiant fait face à des circonstances échappant à sa volonté qui l'empêchent de passer un examen mi-session ou final. Dans ces cas-là, l'étudiant peut soumettre une demande d'examen différé.

Le Centre des services aux étudiants (CSÉ) de l'École de gestion Telfer est chargé de l'approbation des justifications d'absence aux examens mi-session et finaux des étudiants du premier cycle pour les cours ADM. Une justification d'absence approuvée à un examen mi-session peut entraîner soit un examen différé ou un ajout de la valeur de l'examen mi-session à un autre examen dans le cours. La politique concernant les absences aux examens mi-session pour le cours en question est détaillée dans le syllabus. Une justification d'absence approuvée à un examen final entraîne toujours un examen final. Les professeurs sont responsables de l'approbation d'absences lors de tests et de la soumission tardive de travaux écrits, incluant les examens-maison.

Pour différer un examen dans un cours ADM ou pour faire ajouter la valeur de l'examen mi-session à un autre examen dans le cours, l'étudiant doit joindre à ce formulaire une pièce justificative originale et soumettre le tout au CSÉ, au plus tard, **CINQ jours ouvrables** après la date de l'examen manqué. Lorsque vous consultez votre horaire d'examens, veuillez noter que le CSÉ approuve les demandes d'examen différé seulement pour les raisons suivantes :

1. Conflit d'horaire :

- deux examens le même jour et à la même heure, ou ;
- trois examens de trois heures dans une même journée (de 8 h 30 à 22 h) ;

Les examens-maison ne sont pas considérés dans la détermination d'un conflit d'horaire ;

2. Raisons médicales justifiées (voir les règlements scolaires) ;

3. Décès d'un membre de la famille proche, justifié par un certificat de décès.

Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l'horaire des examens ne sont pas acceptées.

Renseignements relatifs au certificat médical :

- Vous devez consulter un médecin pendant que vous êtes malade. Si vous avez consulté un médecin à une clinique autre que le Service de santé de l'Université d'Ottawa (SSUO), vous devez faire remplir par le médecin le Certificat médical du CSÉ de Telfer (il doit apposer sa signature ainsi que l'étampe officielle de la clinique). Le certificat médical doit être soumis au CSÉ à la pièce 1100 du pavillon Desmarais dans les cinq (5) jours ouvrables après la date de l'examen.
- Le certificat doit montrer que vous avez consulté le médecin, au plus tard, un jour ouvrable après la date de l'examen mi-session ou final. Que vous consultiez le médecin avant l'examen, le jour de l'examen ou un jour ouvrable après l'examen, le certificat doit montrer que vous étiez gravement malade le jour de l'examen.
- La soumission de documents justificatifs ne garantit pas, en soi, l'approbation d'une demande d'examen différé. La demande complète doit montrer que vous étiez gravement malade ou que vous étiez victime de circonstances extraordinaires échappant à votre volonté qui justifient une exemption de passer l'examen à la date prévue.

Le CSÉ pourrait demander aux étudiants qui ont déjà eu des examens différés dans le passé de fournir des documents supplémentaires pour justifier une nouvelle demande d'examen différé.

Les étudiants ayant obtenu l'autorisation de différer un examen d'un cours ADM passeront l'examen différé à une date fixée par le CSÉ. Cette date est choisie bien à l'avance et est publiée au verso de ce formulaire.

IMPORTANT : Selon les règlements scolaires de l'Université, les étudiants doivent satisfaire aux exigences du cours dans un délai n'excédant pas 12 mois après la fin du trimestre. Pour plus d'information, prière de consulter le [Règlement scolaire 10.6](#).

Autres renseignements importants :

- L'attribution de votre diplôme sera retardée si vous différez un examen du dernier trimestre avant votre collation des grades du printemps ou de l'automne.
- Il peut y avoir un impact sur votre admissibilité à l'aide financière si vous différez un examen final.
- Différer un examen peut avoir des incidences sur l'inscription, en raison des exigences en matière de cours préalables et d'année d'études.
- Il est à noter que le règlement scolaire 9.0 se n'applique pas aux examens de mi-session différés.

ANNEXE 1

Le présent document constitue le certificat médical officiel accepté par le Centre des services aux étudiants de l'École de gestion Telfer pour tout étudiant ayant consulté un médecin à une clinique autre que le Service de santé de l'Université d'Ottawa pour la demande de toute exemption ou mesure de soutien scolaire pour des raisons médicales. Il faut fournir le certificat rempli comme document justificatif pour avoir des mesures de soutien scolaire.

Les champs suivants doivent être remplis par le/la médecin.

Prénom et nom du patient (lettres moulées) :	Date de naissance :
Nom du/de la médecin (lettres moulées) :	Tampon officiel du/de la médecin avec son adresse et ses coordonnées :
Date et heure de la visite :	

Section A : En remplissant la section A (1) ou A (2), je confirme que j'ai examiné le/la patient(e) pendant qu'il/elle était malade ou blessé(e) et que, selon mon opinion médicale, l'état de santé du/de la patient(e) est assez grave pour l'empêcher d'assister aux cours ou de faire des travaux scolaires.

A (1) Maladie ponctuelle : S'il s'agit d'une maladie ponctuelle, veuillez fournir les renseignements ci-dessous : Date de l'apparition de la maladie : _____ Date prévue de rétablissement : _____	A (2) Maladie chronique ou de longue durée : S'il s'agit d'une maladie chronique ou de longue durée, veuillez fournir les renseignements ci-dessous : Date de début de l'épisode actuel : _____ Date prévue de rétablissement : _____ J'estime que le/la patient(e) pourra retourner aux études dès : _____
--	--

Section B : Je ne peux confirmer la maladie ou un niveau précis d'incapacité.

☐ Selon mon opinion médicale, l'état de santé du/de la patient(e) n'est pas assez grave pour l'empêcher d'assumer ses responsabilités scolaires.

Section C : Autres renseignements importants

Signature du/de la médecin :	Date :
------------------------------	--------